S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT
Géomètres Experts Fonciers DPLG
118-130, avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS CEDEX 19
Tél. : 01 42 02 68 90 - Fax : 01 42 03 67 87

Paris, le 25 octobre 2016

N.REFS : **P.2727**

SCP CAZENAVE-SOURVILLE
Huissiers de Justice
14, Place Morceau David

94 120 FONTENAY SOUS BOIS
à l'attention de Maître CAZENAVE

Affaire : **EXPERTISE ET DIAGNOSTIC**

V.REF. : Selon notre devis n°DE20160634 du 28 Septembre 2016.

113 RUE DU GENERAL DE GAULLE - VILLIERS SUR MARNE

Cher Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, concernant l'immeuble cité en référence :

- 2 exemplaires originaux de l'attestation Loi Carrez
- Ma note d'honoraires pour règlement.

D'après les expertises effectuées, je vous résume de la situation du bien :

EXPERTISES & DIAGNOSTICS	RECAPITULATIF
Loi Carrez	SURFACE EN M² 72.20

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie, Cher Maître, de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT
Géomètres-Experts DPLG
n° OGE 1987 B 200004
41, Rue des Bois
75019 PARIS

Serge FLAMENCOURT

Diffusion : SCP CAZENAVE-SOURVILLE

S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT - Membres de l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 1987 B 200004
S.A.R.L. au capital de 54 000 € - RCS Paris B 340 635 283 - Code NAF 7112 A - N.I.I. FR 94 340 635 283 - SIRET 340 635 283 00021
L'intégralité des fonds détenus est garantie par l'assurance souscrite par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres Experts

S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT
Géomètres Experts Fonciers DPLG
118-130, avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS CEDEX 19
Tél. : 01 42 02 68 90 - Fax : 01 42 03 67 87

ATTESTATION – LOI "CARREZ"

Je soussigné, ***Serge FLAMENCOURT****, Géomètre - Expert DPLG, certifie que Monsieur LEROUX Frédéric , collaborateur de la SARL DUPOUY-FLAMENCOURT, a mesuré,* ***le Mercredi 28 Septembre 2016****, le bien sis :*

113 RUE DU GENERAL DE GAULLE
à VILLIERS SUR MARNE (VAL DE MARNE)

Appartement
Bâtiment D - Au 2ème étage, porte au fond à droite en sortant de l'ascenseur
Lot n°226 de la copropriété

- ***IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE :***

SCP CAZENAVE-SOURVILLE - Huissiers de Justice 14, Place Morceau David 94 120 FONTENAY SOUS BOIS

- ***IDENTIFICATION DE L'ACCOMPAGNATEUR :***

Maître SOURVILLE - Huissier de justice

- ***DESIGNATION FIGURANT A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION :***

Lot numéro deux cent vingt-six (226) de la copropriété:
Un appartement de type 4 pièces, situé au deuxième étage du bâtiment D, escalier D, porte face au fond, à droite en sortant de l'ascenseur, comprenant entrée, séjour/chambre, cuisine, deux chambres, dégagement, salle de bains, WC, dressing, placard, balcon

Et les 107/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT - Membres de l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 1987 B 200004
S.A.R.L. au capital de 54 000 € - RCS Paris B 340 635 283 - Code NAF 7112 A - N.I.I. FR 94 340 635 283 - SIRET 340 635 283 00021
L'intégralité des fonds détenus est garantie par l'assurance souscrite par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres Experts

- ***SUPERFICIES PRIVATIVES CALCULEES D'APRES LE MESURAGE :***

LOT N°226	
entrée-pl.	*3.95 m²*
séjour	*23.75 m²*
**pièce (non visité)*	*9.35 m² graphiquement*
chambre1	*9.85 m²*
chambre2	*9.70 m²*
salle de bains	*3.65 m²*
water-closet	*1.10 m²*
dressing	*2.70 m²*
dégagement-pl.	*8.15 m²*
****Total :***	***72.20 m² environ***

Superficie calculée conformément à la loi n° 96-1107 du 18 décembre 96 et au décret n° 97-532 du 23 mai 97 et portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

- ***SUPERFICIES ANNEXES :***

Local	***Superficie***	***Observations***
balcon	*Non mesuré*	*Non visité*

- ***OBSERVATION :***

****Une pièce non déterminée et inaccessible car fermée à clef, n'a pas pu être mesurée. Sa surface a été déterminée graphiquement.***
Dès lors que le client aura organisé les conditions d'accessibilité, à sa requête expresse, nous nous proposons de compléter notre rapport.

Recommandation ! *: l'attestation de superficie privative dite « carrez » ne peut en aucun cas être annexée au contrat de location dans le cadre de la mention de la surface habitable. Ces deux définitions ne répondent pas à la même réglementation ; en cas de sinistre, notre responsabilité ne pourrait être mise en cause.*

La présente attestation faite pour servir et valoir ce que de droit,
à Paris le Jeudi 13 Octobre 2016.

Le Géomètre – Expert.

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
S.A.R.L. DUPOUY-LAMENCOURT
Société de Géomètres Experts
118-130, Avenue Jean Jaurès
75019 PARIS
N° d'inscription 1987 B 200004